












En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Willems Geoffrey ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Ce cours tend à intégrer l'enseignement du droit de la personne et de la famille dans une réflexion générale, de type socio-politique, sur les rôles respectifs dévolus, dans la société contemporaine, à l'individu, à la famille et à l'Etat (ou à la société civile), lorsqu'il s'agit de déterminer les normes de la vie privée et familiale des individus.</p> <p>Le cours propose une approche interdisciplinaire dans le cadre de laquelle le droit de la personne et de la famille est envisagé à la lumière de différentes sciences humaines non juridiques (psychologie, philosophie, sociologie, histoire, anthropologie). Dans le cadre d'une telle approche, les règles de du droit de la personne et de la famille seront mises au regard de textes ressortissant à ces différentes disciplines (Françoise Héritier, Paul Veyne, Claude Levi-Strauss, etc.).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>L'objectif de l'approche résolument pluridisciplinaire qui caractérise le cours est d'aider les étudiants spécialement intéressés par l'intervention du droit dans le domaine de la vie privée et des relations familiales à mieux comprendre comment les sociétés contemporaines configurent l'articulation entre l'autonomie qu'elles reconnaissent aux individus et les pouvoirs régulateurs qu'elles attribuent à la famille et à l'Etat .</p> <p>Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité.</p> <p>1 Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en 'uvre.</p> <p>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</p> <p>----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Les étudiants seront évalués par un examen oral et à livre ouvert organisé durant la session de juin. Cet examen oral comprend deux prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part : l'étudiant présente durant 5 minutes un sujet qu'il a préparé avant l'examen. Ce sujet doit relever d'une ou plusieurs thématiques étudiées au cours. Il fait l'objet d'une présentation personnelle et dynamique. La qualité de l'expression orale et le respect de la consigne temporelle font partie de l'évaluation (10 points). • d'autre part : l'étudiant est invité à tirer une question relative à la matière vue au cours et à présenter sa réponse oralement. Il bénéficie d'un temps de préparation. Ensuite de la présentation de la réponse, l'enseignant pose une ou plusieurs questions d'approfondissements ou sur d'autres aspects du cours (10 points).
Méthodes d'enseignement	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Le cours met véritablement en exergue l'approche interdisciplinaire du droit de la personne et de la famille. Il est dispensé en auditoire et articule des exposés magistraux et des échanges interactifs entre les enseignants et les étudiants. Pour que ces échanges puissent être de qualité, les étudiants seront parfois invités à visionner une vidéo, à lire un texte non-juridique ou juridique préalablement au cours.</p> <p>Le cours accueille au demeurant plusieurs invités qui viennent apporter aux étudiants leur éclairage de spécialistes d'une science humaine non-juridique ou viennent exposer aux étudiants les spécificités de l'approche juridique de la vie privée et de la vie familiale dans d'autres ordres juridiques à propos desquels ils ont une expertise particulière.</p>

Contenu	<p>Ce cours tend à intégrer l'enseignement du droit de la personne et de la famille dans une réflexion générale, de type socio-politique, sur les rôles respectifs dévolus, dans la société contemporaine, à l'individu, à la famille et à l'Etat (ou à la société civile), lorsqu'il s'agit de déterminer les normes de la vie privée et familiale des individus.</p> <p>Le cours propose une approche interdisciplinaire dans le cadre de laquelle le droit de la personne et de la famille est envisagé à la lumière de différentes sciences humaines non juridiques (psychologie, philosophie, sociologie, histoire, anthropologie). Dans le cadre d'une telle approche, les règles de du droit de la personne et de la famille seront mises au regard de textes ressortissant à ces différentes disciplines (Françoise Héritier, Paul Veyne, Claude Levi-Strauss, etc.).</p>
Ressources en ligne	<p>Des notes de cours et des Power Points sont mis à disposition des étudiants pour chaque cours. Les lectures sont aussi mises à leur disposition via Moodle.</p>
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en anthropologie	ANTR2M	5		
Master [120] en sociologie	SOC2M	5		
Master [120] en histoire	HIST2M	5		
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	5		
Master [120] en journalisme	EJL2M	5		
Master [120] en communication	CORP2M	5		
Master [120] en sciences psychologiques	PSY2M	5		
Master [120] en éthique	ETHI2M	5		
Master de spécialisation en études de genre	GENR2MC	5		
Master [120] en philosophie	FILO2M	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en criminologie [Double diplôme UCLouvain - uOttawa]	CRIM2M	6		